



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE
PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

ARRÊTE MUNICIPAL D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole,

VU, l'article L 131.2 à 30 du Code des Communes,
VU, les articles R 26, 150 et 28 du Code Pénal ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2211-1, L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la Route, dans ses articles R. 411-21-1 et R. 417-10 10,
VU la requête présentée par l'association Comité des Fêtes représentée par son président Monsieur Philippe GERMANEAU, afin d'organiser le carnaval 2023 en date du vendredi 17 février 2023. Le départ est prévu à 14h00 place du Breuil, montée rue de la Tournelle, descente de la Grand Rue, rue de la Baisse, (arrêt à la MARPA) et route de Saint-Chély jusqu'à la Ferme Vincens.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe GERMANEAU, pour le Comité des Fêtes, est autorisé à réduire provisoirement la circulation de la Rue de la Tournelle, de la Grand Rue, rue de la Baisse (arrêt à la MARPA) et de la Route de Saint-Chély direction de la Ferme Vincens en date du 17 février 2023 de 14h à 15h.

ARTICLE 2 : Monsieur Philippe GERMANEAU, pour le Comité des Fêtes, est autorisé à fermer provisoirement la circulation de la Grand Rue, 14h à 14h30.

ARTICLE 3 : Monsieur Philippe GERMANEAU, pour le Comité des Fêtes, mettra en place la signalisation nécessaire notamment à chaque extrémité de la rue. De même que la signalisation et les protections nécessaires à la sécurité des personnes.

ARTICLE 5 : Dès l'achèvement des festivités, tous déchets et matériaux devront être enlevés et la chaussée remise en son état initial.

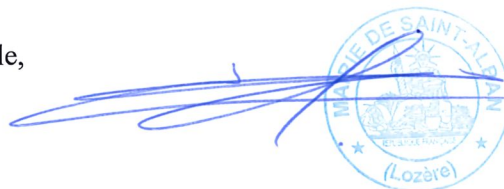
ARTICLE 4 : La présente autorisation peut être révoquée pour non-respect des conditions imposées.

Destinataires :

L'association Comité des Fêtes, représentée par Monsieur Philippe GERMANEAU.
Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Alban-sur-Limagnole
Monsieur le Chef du centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Alban-sur-Limagnole

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,

Le lundi 13 février 2023



Le Maire,

Samuel SOULIER